

Enedis dans le Nord

Les essentiels



ENEDIS

 **AMN**
Association des Maires du Nord
et des Présidents d'EPCI

01

Enedis au quotidien

Les essentiels de la distribution d'électricité

07

Assurer la sécurité

21

Aménager son territoire

33

02

Réussir la transition écologique

Sobriété énergétique

47

Rénovation du patrimoine et lutte contre la précarité

53

Mobilité électrique

61

Accélération des énergies renouvelables

67

Préface

Plus qu'une entreprise de service public, Enedis est désormais une entreprise à mission, ancrée au plus près des territoires pour gérer le plus grand réseau de distribution d'électricité en Europe. **Enedis pilote, développe et modernise le réseau électrique pour garantir à tous ses clients une alimentation électrique de qualité.**

L'urgence climatique nous pousse à agir plus vite, sans perdre de temps. Dans ce contexte, la France entre dans une nouvelle ère qui place l'électricité comme l'énergie décarbonée de la transition écologique et le réseau de distribution au centre des enjeux.

La transition écologique engage des transformations majeures pour l'énergie électrique. Aux côtés des collectivités, et de tous les acteurs locaux, Enedis y joue un rôle clé : raccorder les énergies renouvelables au réseau de distribution d'électricité, maîtriser les consommations d'électricité grâce aux atouts du compteur communicant Linky, contribuer au développement des mobilités propres, sécuriser le développement urbain et économique, tout en continuant de **mettre à disposition un réseau électrique fiable, performant et moderne.**

A travers ce guide, les équipes d'Enedis et de l'Association des Maires du Nord ont souhaité mettre à votre disposition, toutes les informations utiles qui vous permettront d'assurer votre mission au quotidien et d'accompagner les projets de votre territoire.

Vous y découvrirez des conseils, les points d'entrée, les bonnes pratiques, ainsi que les solutions proposées par Enedis pour mener à bien les projets dans les meilleures conditions.

Enedis **au quotidien**



**Les essentiels de
la distribution
d'électricité**

**Assurer la
sécurité**

21



**Aménager son
territoire**





Les essentiels de la distribution d'électricité

Enedis, entreprise à mission

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

Elle assure la distribution d'électricité sur 95% du territoire Français.

Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées.

Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

Nos engagements :

- Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation en électricité ;
- Garantir aux utilisateurs un accès au réseau sans discrimination ;
- Faire bénéficier tous les clients d'un tarif identique dans toute la France ;
- Favoriser la transition écologique.

Ces missions sont définies par la loi, encadrées par les contrats de concession et financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE).



Notre raison d'être

- Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire ;
- Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.



Bon à savoir

Le 27 juin 2023, Enedis est devenue la première grande entreprise à mission française du secteur de l'énergie ; une étape historique qui renforce notre contribution aux enjeux d'une société durable.



31 500 Kms
de lignes électriques



~145 M€
d'investissements
en 2024



58
postes sources



1,4M
de clients



23 800 sites
de production
d'énergies renouvelables



16 opérations
d'autoconsommation
collective



6 500
points de recharge pour
véhicules électriques
ouverts au public

Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE)

Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE) délèguent l'entretien, le développement et l'exploitation du réseau de distribution électrique à Enedis à travers un contrat de concession. Elles entretiennent une relation directe avec Enedis pour assurer :

- La gestion des contrats de concession dont le modèle est préalablement défini au niveau national avec France Urbaine et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).
- Le contrôle des activités du concessionnaire à posteriori (qualité de service rendu, politique d'investissement, gestion comptable et financière, état du patrimoine entretenu, satisfaction clientèle).
- Le partage de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique (travaux de sécurisation, d'extension, d'enfouissement ou d'effacement) et pilotage de l'enveloppe Article 8 au titre de l'esthétique des réseaux.



Enedis contribue au financement des AODE par le versement de redevances annuelles, d'une participation à certains travaux esthétiques du réseau et assure l'essentiel du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Electrification Rurale (FACE).



Chaque collectivité dispose d'un interlocuteur privilégié qui vous accompagne dans vos démarches. Ils mettent à disposition leur expertise, les services et solutions développés par Enedis pour répondre à vos enjeux.



Vous découvrirez dans ce guide, des **exemples concrets** de l'accompagnement qu'ils peuvent vous proposer.

Fournisseurs

Le fournisseur est celui qui vous vend l'électricité dont vous avez besoin et qui assure la gestion de vos contrats d'énergie. De fait, il est votre interlocuteur sur tous les sujets qui concernent la vie de votre contrat : la souscription, la gestion des contrats et des services, la facturation et la résiliation à partir des informations transmises par Enedis.

En tant qu'opérateur du réseau de distribution, Enedis livre l'énergie au client final indépendamment du fournisseur choisi.

LA PRODUCTION

Activité en concurrence

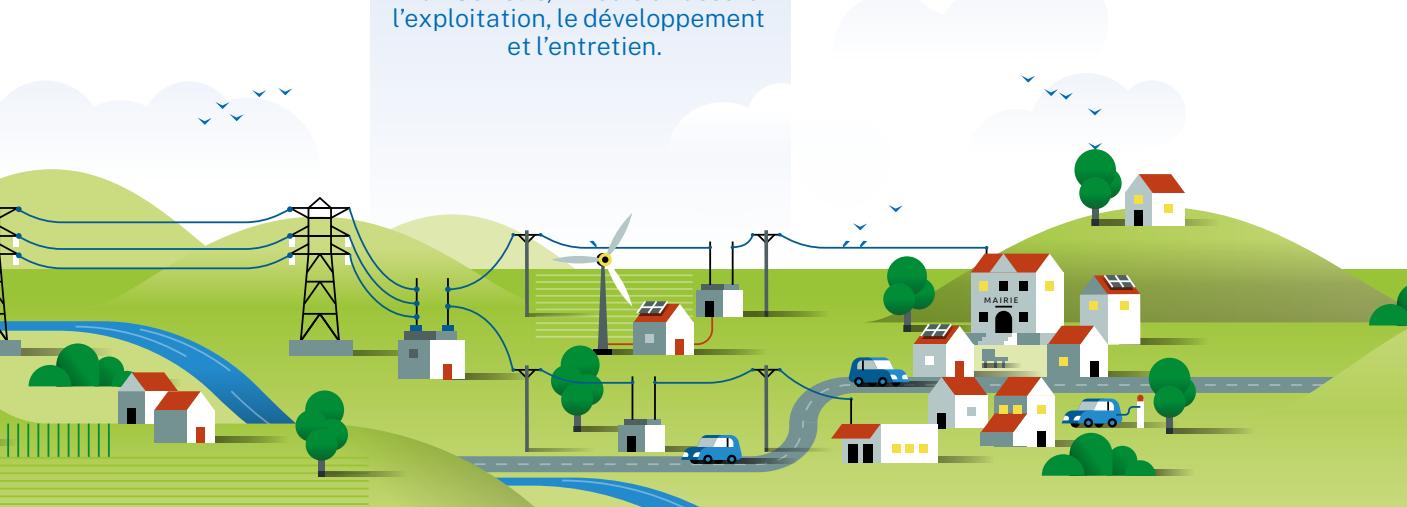
Différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire).



LE TRANSPORT

RTE

À l'échelle nationale, il est assuré en 400 000 volts, à l'échelle régionale, en 225 000, 90 000 et 63 000 volts.



LA DISTRIBUTION

Enedis

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tension : la moyenne tension (20 000 volts) et la basse tension (de 400 volts à 230 volts). Enedis en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Activité en concurrence

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.

Les coordonnées des fournisseurs d'électricité présents sur le marché français sont disponibles sur le site www.energie-info.fr

Qui contacter ?

Votre besoin	Fournisseur	Enedis
Demander une mise en service / résiliation	✓	
Adapter ma puissance souscrite	✓	
Résoudre un problème sur ma facture	✓	
Demander un branchement provisoire	✓	
Commander une protection de réseau	✓	09 69 32 18 11
Suivre mes consommations	✓	
Connaître les coupures en cours et à venir sur ma commune		
Accéder à la cartographie du réseau de ma collectivité		mon-compte-collectivite.enedis.fr
Simuler un devis de raccordement		
Connaître la capacité d'accueil d'un projet sur le réseau		
Signaler une urgence sécurité et/ou dépannage		0811 01 02 12
Réaliser une demande d'élagage		09 70 83 29 70
Demander un déplacement d'ouvrage		connect-racco.enedis.fr
Demander le raccordement d'un nouveau point de consommation ou de production	≤ 36Kva	connect-racco.enedis.fr
	> 36Kva	raccordement-entreprise-enedis.fr
Mettre en place un projet d'autoconsommation collective		Contactez votre interlocuteur privilégié

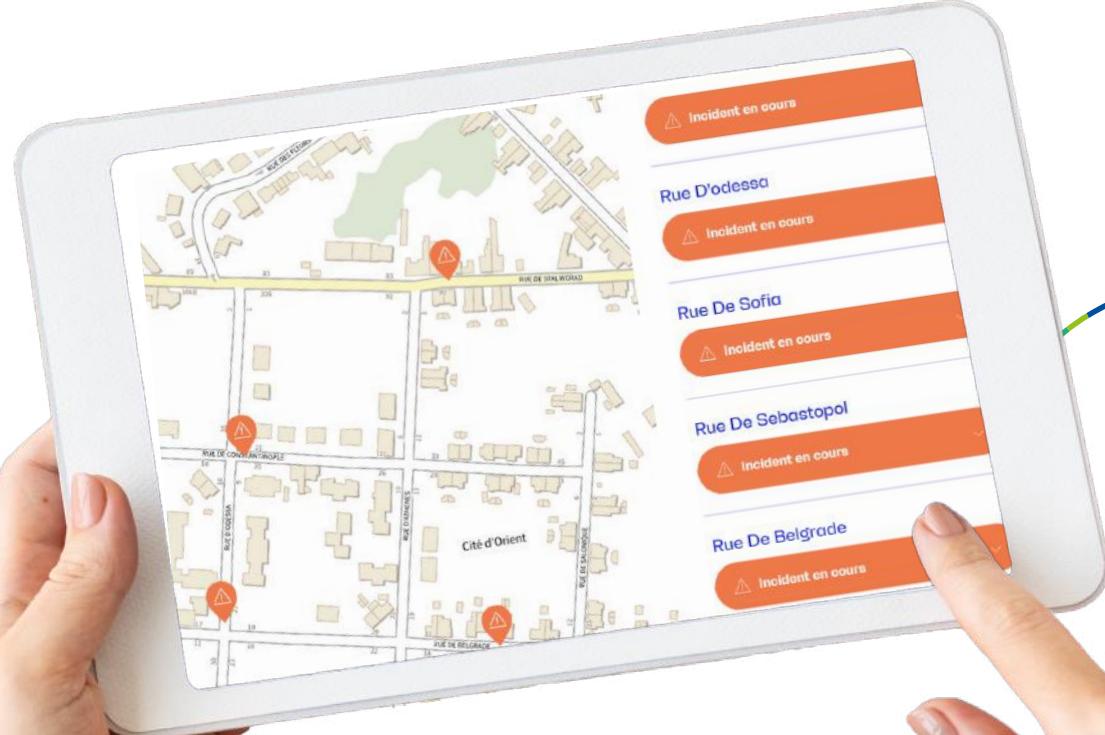
Si la demande concerne une opération esthétique sur les réseaux, comme l'enfouissement du réseau ou la mise en technique discrète, l'interlocuteur à contacter est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE).



Retrouvez l'ensemble des prestations d'Enedis et les tarifs actualisés sur enedis.fr ou en tapant "Enedis catalogue de prestations collectivités" sur votre moteur de recherche

Panne et interruption

En cas de travaux ou de panne sur le réseau, chaque client Enedis peut retrouver les informations essentielles en temps réel. Où que vous soyez, retrouvez rapidement, sur votre smartphone, tablette ou ordinateur : les rues concernées par la coupure, l'heure de réalimentation prévue, les raisons de la coupure, les conseils à suivre durant celle-ci...



⚠ Incident en cours

Nos techniciens sont actuellement en cours d'intervention sur cette zone.

Ils mettent tout en œuvre pour rétablir le courant dans les meilleurs délais.

Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Quand le courant sera-t-il rétabli ?
15/09/2023 19:00

Une situation dangereuse ?

Si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Câble électrique à terre
- Coffret cassé
- Odeur de brûlé / trace de noir
- Compteur ou disjoncteur sans capot
- Autre situation paraissant dangereuses

Ne touchez à rien et contactez-nous directement

Quelques conseils en attendant le rétablissement du courant

Comment conserver mes aliments pendant la panne ?

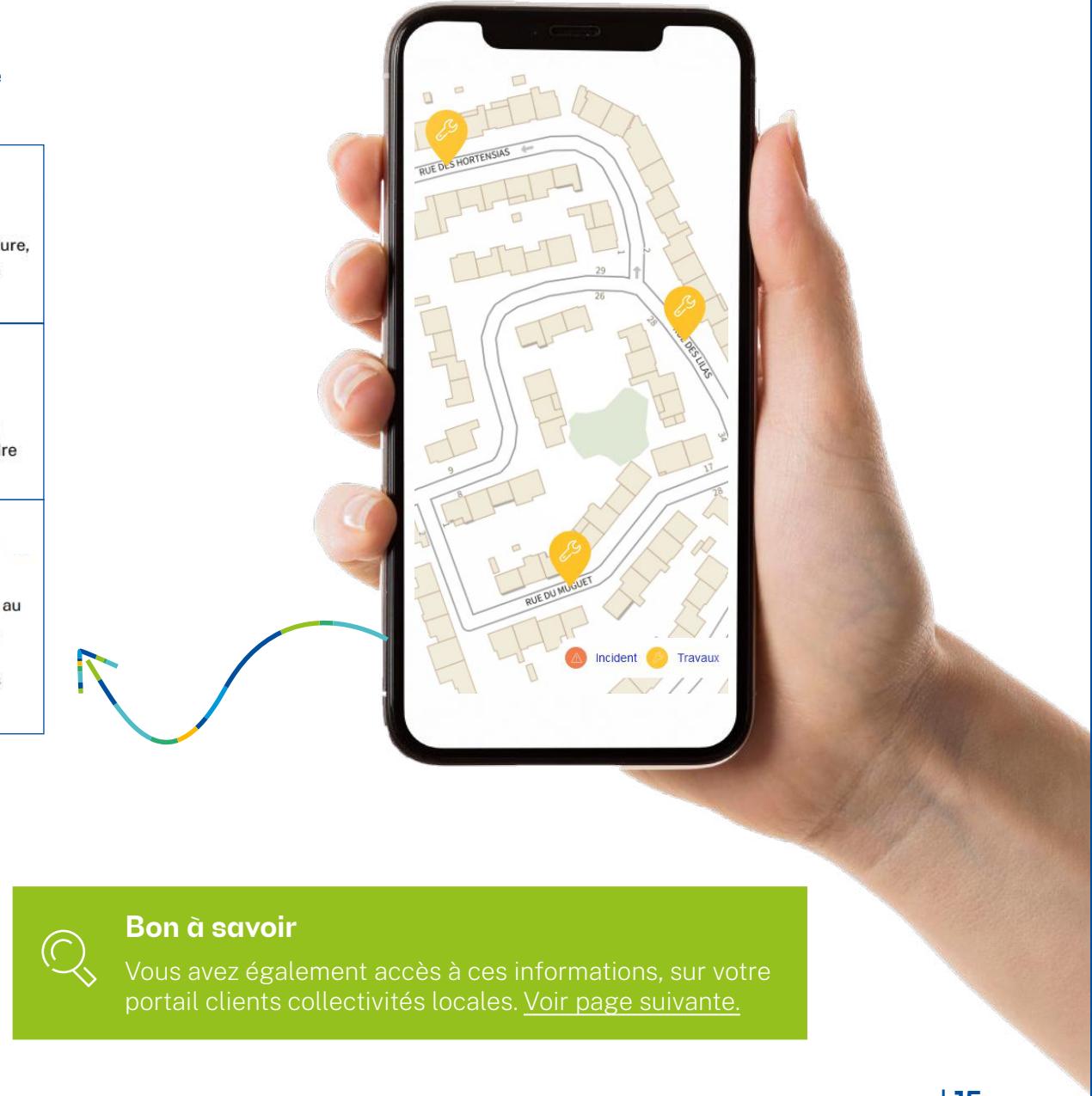
Pour conserver vos aliments à la bonne température, gardez la porte de votre réfrigérateur ou de votre congélateur fermée.

Quels bons gestes puis-je adopter si j'utilise des bougies ?

Si vous utilisez des bougies, ne les laissez jamais allumées sans surveillance et pensez à les éteindre avant de vous coucher.

Pourquoi je ne peux pas utiliser des appareils fonctionnant au charbon de bois et au gaz ?

Les appareils fonctionnant au charbon de bois ou au gaz dans votre logement (réchaud de camping...), produisent du monoxyde de carbone, qui peut engendrer des problèmes graves de santé. Ne les utilisez jamais à l'intérieur de votre logement.



Connexion rapide

enedis.fr/panne-et-interruption

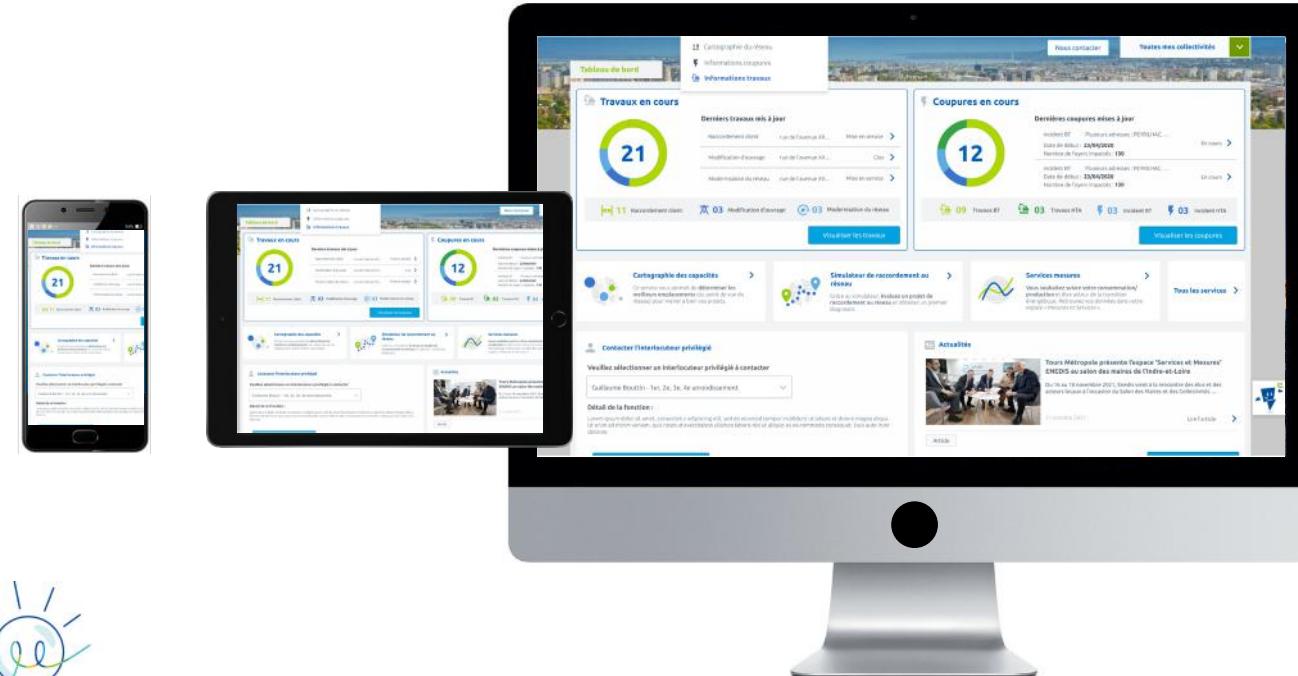
Bon à savoir

Vous avez également accès à ces informations, sur votre portail clients collectivités locales. [Voir page suivante.](#)

Portail clients collectivités locales

Le portail clients collectivités locales est conçu pour répondre à vos besoins. Il s'adresse à la fois aux élus et aux services (techniques, aménagement, finances, patrimoine, transition écologique, suivi du contrat de concession...)

Il est disponible gratuitement pour toutes les collectivités et offre un panel de services simples, performants et personnalisables autour des enjeux du territoire.



Le portail est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Connexion
rapide

[mon-compte-collectivite.
enedis.fr](http://mon-compte-collectivite.enedis.fr)

Suivre les activités d'Enedis sur votre territoire

La page d'accueil du portail vous permet de visualiser en un coup d'oeil l'actualité du réseau sur votre collectivité.

- Informez-vous sur les travaux d'Enedis en cours ou à venir sur votre collectivité : dates, localisation, coordonnées du chargé de projets, référence de l'affaire et raison de notre intervention.
- Visualisez les coupures d'électricité en temps réel : localisation, nombre de foyers concernés, heure de rétablissement prévue.
- Accédez à la cartographie du réseau électrique.

Travaux en cours

Derniers travaux mis à jour

Modification d'ouvrage	Nom de la rue	Ouvrage électrique construit
Modernisation du réseau	Nom de la rue	Ouvrage électrique construit
Raccordement client	Nom de la rue	Travaux en cours

11

7 Raccordement Client 1 Modification d'ouvrage 3 Modernisation du réseau

Coupures en cours

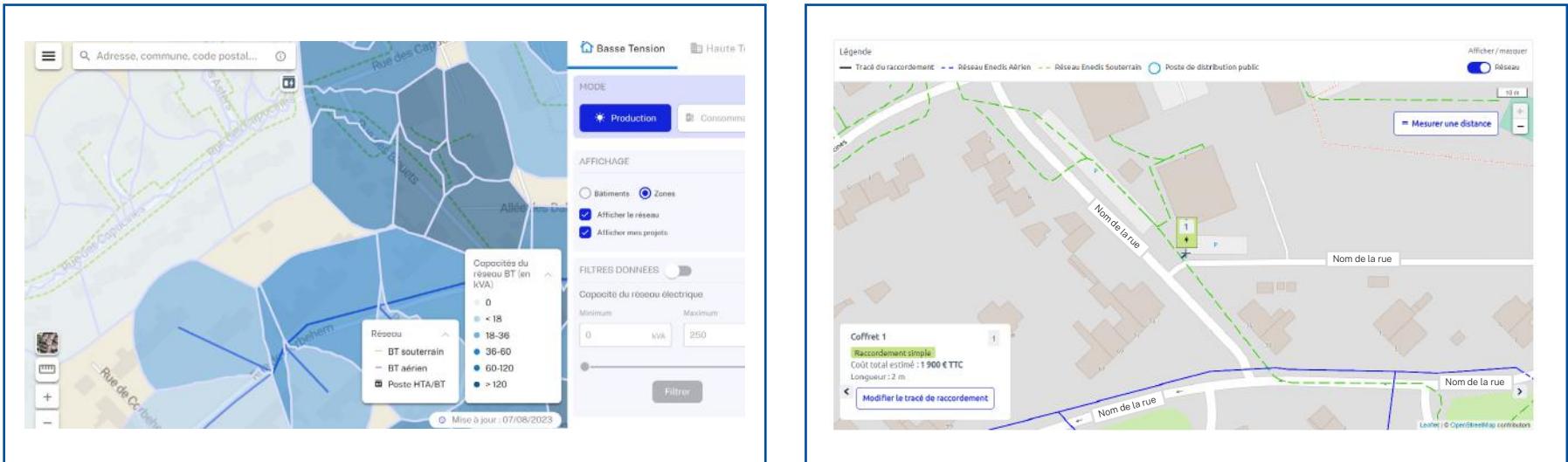
Dernières coupures mises à jour

Travaux BT	Nom de la rue
Date début : 31/08/2023	
Nombre de foyers impactés : 37	

1

Préparer vos projets de raccordement

- Accédez aux capacités du réseau, identifiez les zones les plus propices pour accueillir vos nouveaux projets de production ou de consommation.
- Simulez vos projets de raccordement une fois que vous avez localisé votre projet.

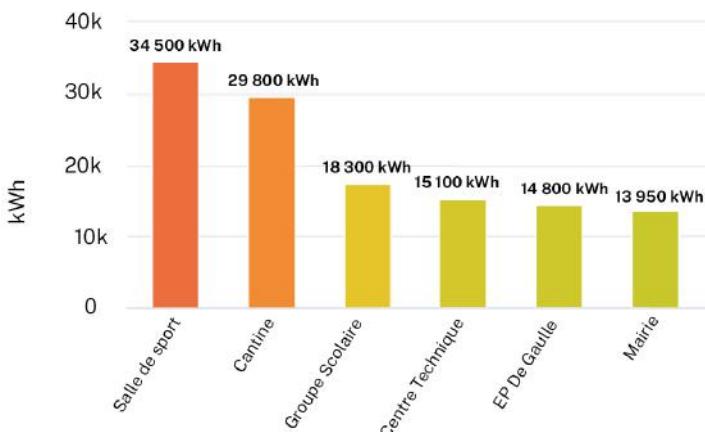


Retrouvez une présentation plus complète de ce service [page 68](#).

Suivre vos données de consommation et de production

Disponible depuis le portail clients collectivités locales, l'espace Mesures et Services d'Enedis vous permet d'accéder à tout moment aux données énergétiques de votre patrimoine :

- Vos données de mesures de la veille (consommation et/ou production) disponibles sur une profondeur maximale de 36 mois, pour tous les compteurs communicants de votre périmètre.
- Vos données annuelles, mensuelles, et même journalières, avec une précision de 5 ou 30 minutes selon les compteurs.
- Vos données brutes, également disponibles sous forme de graphiques ou d'alertes.



Retrouvez des exemples concrets en 2^{ème} partie de ce guide [page 47](#).



Sources

Consultez et exportez les informations techniques et contractuelles de vos compteurs.



Sites

Retrouvez en un clic le suivi énergétique de chaque compteur.



Tableaux de bord

Accédez à la vision globale et au pilotage énergétique de vos compteurs.



Rapports

Téléchargez les données énergétiques de vos compteurs. Vous pouvez également automatiser la réception de ces données et les recevoir par mail à la fréquence souhaitée.



Alertes

Programmez vos propres alertes de consommation et/ou production et recevez-les par mail.





Assurer
la
sécurité



Protégez-vous
du risque
électrique !

**L'électricité ne se voit pas.
Pourtant le risque électrique existe.**

À proximité d'ouvrages comme les postes électriques, les lignes aériennes et souterraines ou encore les coffrets électriques, il est fortement recommandé de garder ses distances.



Pour éviter un accident, restez vigilant !

Attention, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Câble électrique à terre ;
- Coffret cassé ;
- Odeur de brûlé / trace noir ;
- Compteur ou disjoncteur sans capot.

Ne touchez à rien !

Contactez le centre d'appels dépannage 24h/24, 7j/7.

En cas d'urgence : 0811 01 02 12
(numéro réservé aux collectivités)

Que ce soit pour travailler dans un champ, sur un chantier ou pour profiter d'activités en plein air (pêche, deltaplane...) aux abords d'ouvrages électriques, restez vigilant.

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou élagage : ces activités présentent des risques s'ils sont pratiqués à proximité d'ouvrages électriques. Pour votre sécurité, ne vous approchez jamais des sources ou des ouvrages électriques.

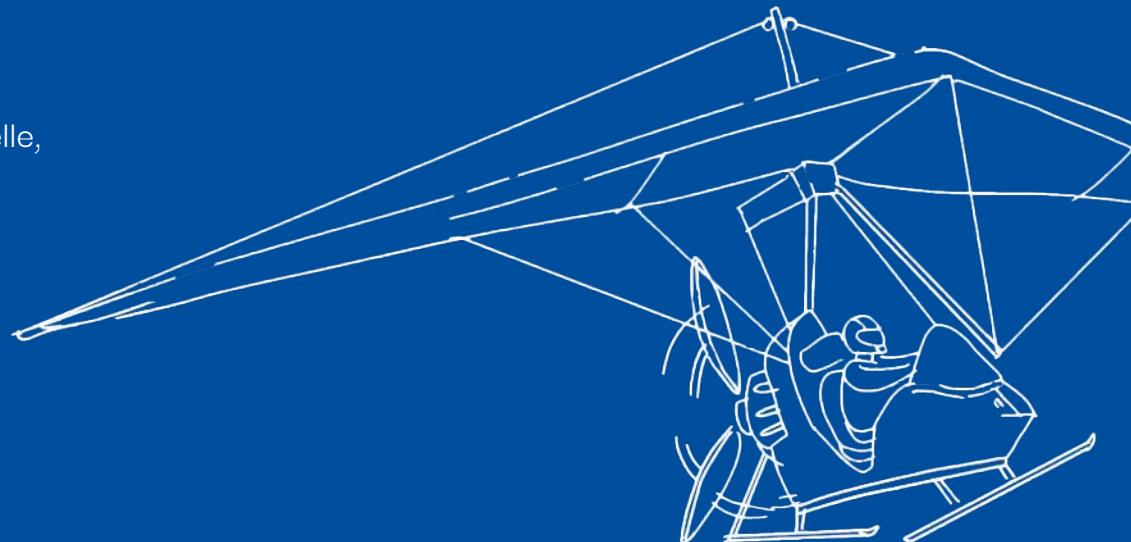
Quels sont les ouvrages électriques concernés ?



- Les transformateurs et postes électriques
- Les lignes aériennes et souterraines
- Les coffrets électriques

Consignes à respecter

- Ne bricolez pas ou ne réalisez pas seul les travaux à proximité d'un ouvrage électrique ;
- Veillez aux distances quand vous manœuvrez des outils en hauteur ou des engins de levage (échelle, élévateur, nacelle, monte-charge, échafaudage...) ;
- Circulez impérativement nacelle repliée, benne baissée ;
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne ;
- Ne touchez jamais un câble même isolé ;
- Ne touchez jamais une ligne ou un câble tombé au sol ;
- Ne faites pas de feu sous une ligne.



La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

**Malgré tous ces conseils,
si un accident survrait :**

- 1 - Si un engin accroche une ligne électrique, veillez à ce que la personne reste à l'intérieur de l'engin.
- 2 - Afin de ne pas provoquer d'autre accident, interdisez l'accès.
- 3 - Pour éviter d'être vous-même électrisé ou électrocuté, ne touchez pas les personnes ni les objets encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 4 -appelez le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

**N'oubliez pas : ne touchez pas les pylônes, ni les câbles,
même tombés au sol.**

**En cas de doute, contactez Enedis
au 0811 01 02 12** (numéro réservé aux collectivités)

DT/DICT

Déclaration de projet de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT)

Tous les travaux situés à proximité de réseaux aériens (électrique, télécom, ...) ou souterrains doivent obligatoirement être déclarés. Il est obligatoire d'être en possession des réponses aux DT/DICT des exploitants concernés pour débuter les travaux envisagés (Articles R554-1 à R554-39 du code de l'environnement).

1

Déclarez votre projet en vous connectant à :
www.reseaux-et-canalisations.neris.fr

Dessinez l'emprise des travaux et rédigez votre déclaration pour identifier les réseaux à proximité. Envoyez votre déclaration à tous les exploitants concernés.

2

Attendez le retour de tous les exploitants.

Dans leur réponse, vous trouverez les plans de leurs réseaux ainsi que des consignes spécifiques à respecter pour éviter tout accident.



Délais à respecter

9 jours avant travaux pour une DT
7 jours avant travaux pour une DICT

Protection de réseau aérien

Il s'agit d'une protection provisoire afin de réaliser un chantier en toute sécurité.

Une demande est obligatoire à chaque fois qu'un tiers travaille à proximité du réseau (ravalement de façade, toiture, usage d'une nacelle ou d'un échafaudage...). Cette demande doit être effectuée pour tout type de réseau électrique aérien, qu'il soit en fil nu ou isolé (torsadé).



Qui contacter ?

Votre fournisseur ou l'accueil distributeur d'Enedis :

- Collectivités : 09 69 32 18 11
- Particuliers : 09 70 83 19 70

Quand faire sa demande ?

Il est recommandé de faire votre demande minimum 3 mois avant le début des travaux. En fonction des spécificités techniques, les délais peuvent être plus longs.



Bon à savoir

Le certificat pour tiers remis après notre intervention atteste que l'ouvrage a été mis en sécurité. Ce document est indispensable pour pouvoir démarrer les travaux.

Que faire en cas de difficultés sur un chantier ?

Dommage aux ouvrages

En cas d'endommagement du réseau, prévenez dans les plus brefs délais les services de secours et appliquez la règle des 4 A :

- Arrêter les engins
- Alerter les secours
- Aménager un périmètre de protection
- Accueillir les secours

Arrêt de chantier

En cas de situation dangereuse ou susceptible de remettre en cause le chantier, vous devez suspendre vos travaux.

Pour Enedis, contactez le centre d'appels dépannage au 0811 01 02 12

(numéro réservé aux collectivités)



Si vous souhaitez identifier ou préciser la localisation d'un ouvrage électrique de distribution publique, contactez votre interlocuteur privilégié en amont des travaux afin d'anticiper un rendez-vous avec nos techniciens.

Les équipes d'Enedis sont habilitées à intervenir sur un ouvrage non identifié sous certaines conditions. Cette prestation peut-être facturée.

Dommage d'origine électrique

Si vous constatez des dégâts sur votre installation électrique intérieure, potentiellement liés au réseau de distribution publique d'électricité :



1

Contactez le centre d'appels dépannage.

- Collectivités : 0811 01 02 12
- Particuliers : 09 72 67 50 59

Un technicien interviendra sur le terrain et fera un rapport technique si nécessaire. Ce rapport sera transmis à notre service contentieux.

2

Rapprochez-vous de votre assureur pour déclarer le sinistre.

Ce dernier se mettra en relation avec Enedis et une proposition d'indemnisation sera faite en fonction des circonstances.

A noter : certaines polices d'assurance comportent une clause de remboursement à valeur neuve des appareils endommagés par une surtension.

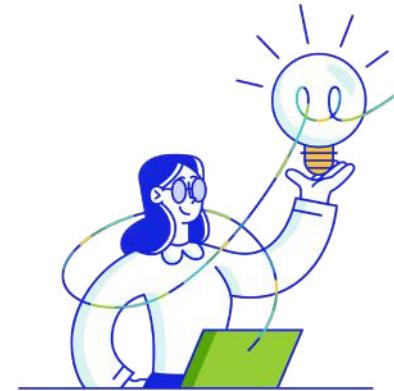
 **Pour suivre votre dossier**

Contactez notre service contentieux
dir2s-gi2r-rcg-hypervision@enedis.fr

Elagage

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens et d'assurer la qualité de la fourniture de l'électricité, il est nécessaire de garder la végétation à distance des lignes électriques.

La norme NF C11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.



Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	Il incombe au propriétaire d'assurer l'entretien de la végétation en respectant les 6 règles de sécurité, particulièrement lorsque l'arbre a été planté après l'installation de la ligne. Si l'entretien n'est pas effectué, Enedis se chargera de l'élagage pour des raisons de sécurité.
En domaine privé	En domaine public	Cas 1- <u>La végétation ne rentre pas dans la zone d'emprise</u> : l'élagage est à réaliser par le propriétaire en respectant les 6 règles de sécurité ci-contre. Cas 2- <u>La végétation est dans la zone d'emprise</u> : l'élagage est réalisé par Enedis pour des raisons de sécurité. Le coût est à la charge du propriétaire de l'arbre.
En domaine public	En domaine public	Cas 1 : La collectivité souhaite par opportunité réaliser elle-même l'élagage en respectant les 6 règles de sécurité ci-contre, celui-ci est à sa charge. Les mises en sécurité électriques, si nécessaires, restent à la charge d'Enedis. Cas 2 : L'élagage est réalisé par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien.

Les 6 règles de sécurité

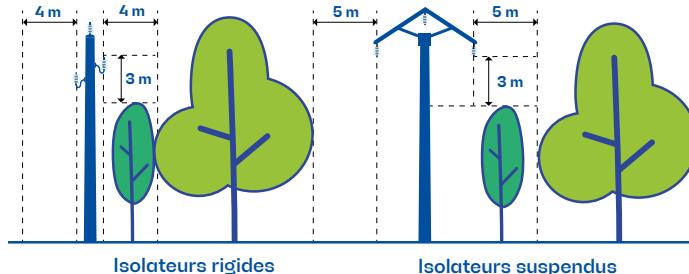
- 1 — Ne pas planter ou laisser pousser des arbres en dessous ou aux abords d'ouvrages électriques.
- 2 — Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.
- 3 — Faire une DT/DICT* auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.
- 4 — Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou un arbre tombé sur une ligne, même un câble isolé. Prévenir le centre d'appels dépannage**.
- 5 — Ne pas faire de feu sous les lignes.
- 6 — Informer le centre d'appels dépannage en cas d'arbre ou de branche menaçant le réseau.

*DT/DICT : Reseaux-et-canalisations.neris.fr

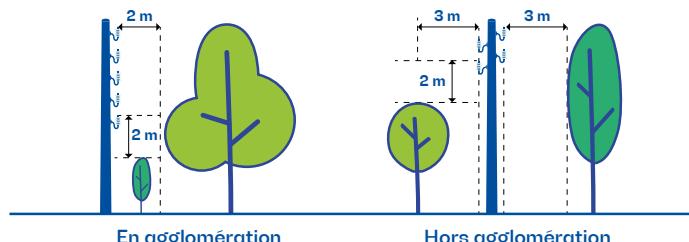
**centre d'appels dépannage : 0811 01 02 12

Réseau nu

Lignes moyenne tension - 15 ou 20 000 volts

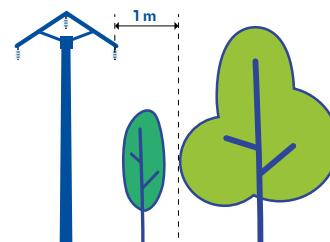


Lignes basse tension - 230/400 volts



Réseau torsadé

Lignes moyenne et basse tension



Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.





Aménager
le **territoire**

Raccordement d'un nouveau point de consommation

Les questions à se poser avant de réaliser la demande de raccordement :

- À quel endroit précis souhaitez-vous implanter le coffret ?
- Quelle est la puissance exacte de raccordement nécessaire au projet ?
- Aurez-vous besoin de raccorder une installation de production ?
Si oui, vous devrez alors réaliser les deux demandes en parallèle : une demande de raccordement en consommation (voir page 35) et une demande de raccordement en production (voir page 37).

Quels sont les délais à prévoir ?

Une fois la demande de raccordement complète, Enedis transmet un devis dans les 3 mois.

Pour la partie travaux, les délais après acceptation du devis dépendent de la complexité du projet et des travaux à prévoir pour l'accueillir sur le réseau :

- Pour un raccordement simple, environ 2 mois.
- Pour une extension de réseau, entre 4 et 6 mois.
- En cas de création d'un poste de distribution, jusqu'à 18 mois.



1

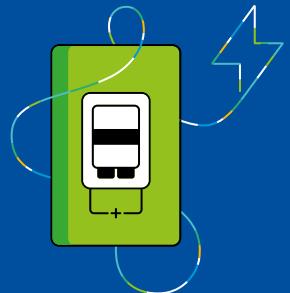
Réalisez votre demande de raccordement en ligne, en étant le plus complet possible.

Inférieur à 36 kVA

(installation équipée d'un compteur Linky)



connect-racco.enedis.fr



Supérieur à 36 kVA



raccordement-entreprise-enedis.fr

En cas de question :

09 69 32 18 11

npdc-are@enedis.fr

En cas de question :

09 69 32 18 99

aremabt-npdc@enedis.fr

2

Vous pourrez suivre l'état de votre demande sur le portail raccordement d'Enedis.

Une fois votre demande complète, un chargé de projets dédié vous contactera pour avancer avec vous sur la réalisation des travaux. Il sera votre interlocuteur tout au long du projet.

3

En parallèle, il faut souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité et demander la mise en service.

[Voir page 41.](#)

Raccordement d'un nouveau point de production

Même si votre bâtiment est déjà raccordé au réseau électrique pour la partie consommation, il est indispensable de réaliser une demande de raccordement pour la partie production ; des travaux peuvent être nécessaires.

Les questions à se poser avant de réaliser la demande de raccordement :

- Quel modèle économique choisissez-vous ? (revente en totalité, autoconsommation, ... [voir page 38](#))
- Quelle est la puissance exacte de raccordement dont vous avez besoin pour ce projet ? (en kWC).

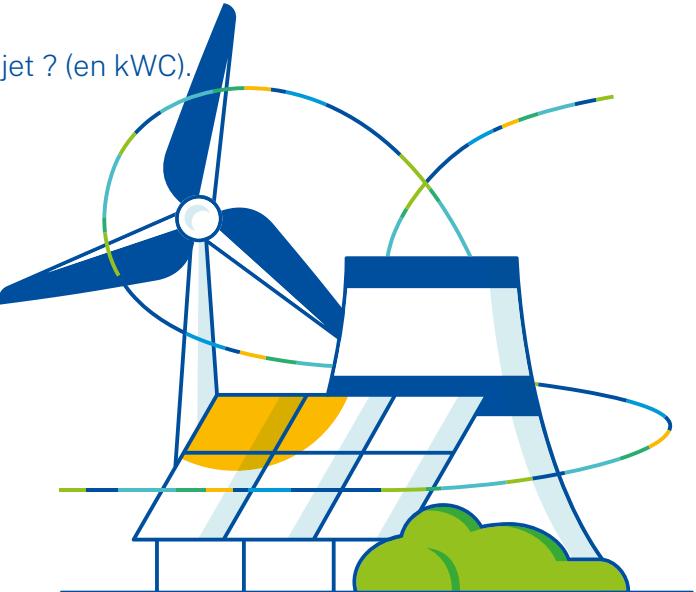
Si le bâtiment comporte un point de production et un point de consommation, c'est la puissance la plus importante qui indique la procédure à suivre. Exemple : Si vous avez une production de 24 kVA (donc inférieure à 36 kVA) et une consommation de 64 kVA (donc supérieure à 36 kVA), il faut bien suivre la procédure de raccordement « supérieure à 36 kVA » pour chaque demande.

Quels sont les délais à prévoir ?

Une fois la demande de raccordement complète, Enedis transmet un devis dans les 3 mois.

Pour la partie travaux, les délais après acceptation du devis, dépendent de la complexité du projet et des travaux à prévoir pour l'accueillir sur le réseau :

- Pour un raccordement simple, environ 2 mois.
- Pour une extension de réseau, entre 4 et 6 mois.
- En cas de création d'un poste de distribution, jusqu'à 18 mois.

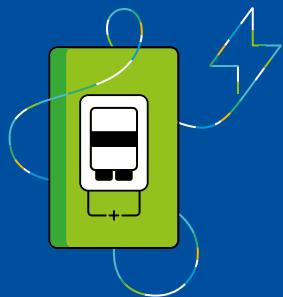


1

Réalisez votre demande de raccordement en ligne, en étant le plus complet possible.

Inférieur à 36 kVA

(installation équipée d'un compteur Linky)



connect-racco.enedis.fr

En cas de question :

09 69 32 18 00

areprod-inf36-npdc@enedis.fr

Supérieur à 36 kVA



raccordement-entreprise-enedis.fr

En cas de question : 09 69 32 18 00

Avant demande complète : prodsup36@enedis.fr

Après demande complète : areprod-sup36-mm@enedis.fr

2

Vous pourrez suivre l'état de votre demande sur le portail raccordement d'Enedis.

Une fois votre demande complète, un chargé de projets dédié vous contactera pour avancer avec vous sur la réalisation des travaux. Il sera votre interlocuteur tout au long du projet.

3

La demande de mise en service est à réaliser en ligne sur le portail raccordement. [Voir page 41.](#)

En parallèle, il est indispensable de prévoir un responsable d'équilibre et un contrat d'accès au réseau avec Enedis, sauf si vous optez pour de l'autoconsommation totale.

Produire son électricité : quels raccordements nécessaires ?



Revente en totalité

Vous vendez la totalité de l'énergie que vous produisez à un acheteur de surplus.
Vous achetez la totalité de l'énergie que vous consommez auprès de votre fournisseur.
Vous avez 2 contrats distincts et 2 compteurs différents.
Pensez à faire votre demande de raccordement pour chacun des points de comptage.



Autoconsommation totale

Toute votre production est utilisée pour la consommation du site.
L'énergie vient en priorité de votre production, si la consommation est plus importante, le complément sera issu du réseau.
Votre installation de production n'est pas raccordée au réseau de distribution publique. Elle alimente directement votre installation intérieure sans être réinjectée sur le réseau.
Pensez à signaler votre installation à Enedis, au travers d'une convention de raccordement sans injection.



Autoconsommation avec revente du surplus

L'énergie vient en priorité de votre production, si la consommation est plus importante, le complément sera issu du réseau.
Si à l'inverse la production est plus importante, alors le surplus partira vers le réseau.
Il peut s'agir d'une autoconsommation individuelle ou collective.
Votre compteur communicant comptabilisera les flux d'énergie dans les deux sens. Pensez à réaliser une demande de raccordement en production en plus de la demande en consommation.



Retrouvez plus d'informations sur
l'autoconsommation collective [page 70](#).

Enedis vous accompagne à chaque étape

Pour accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans leur besoin d'anticiper et optimiser le raccordement de leurs projets, Enedis propose une gamme de services de la phase de diagnostic amont à la phase de décision.

Définir l'emplacement
idéal du projet



Cartographie des capacités

Affiche les capacités disponibles du réseau (moyenne tension et basse tension) pour l'insertion de projets de consommation ou de production.

Service gratuit,
en libre service.

Préciser l'emplacement, la puissance
et estimer le coût du projet



Simuler mon raccordement

Indique pour une localisation choisie, si le raccordement nécessaire est un simple branchement (avec estimation du coût) ou génère une contrainte réseau.

Service gratuit,
en libre service.

Chiffrer précisément le projet
et connaître le détail des travaux



Demande anticipée de raccordement

Indique la solution technique de raccordement définitive, le coût complet, le délai de traitement à compter de la demande de raccordement définitive.

Service facturé, déduit de la facture finale.



Impact projet sur le réseau

Indique la solution technique de raccordement, le coût complet, le délai et la puissance maximum disponible sans travaux sur le réseau.

Service payant selon un barème défini.

Pour en savoir plus sur ces services,
rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



Retrouvez des exemples concrets
en 2^{ème} partie de ce guide [page 68](#).

Raccordement provisoire



Qu'il s'agisse d'un raccordement provisoire dans le cadre d'un chantier ou d'une fête foraine, les demandes sont à réaliser auprès de votre fournisseur.

Le client s'engage à ne pas utiliser le branchement provisoire pour alimenter une installation définitive. Dans le cas contraire, pour des raisons de sécurité, Enedis se réserve le droit de couper l'électricité.

Quand faire la demande ?

21 jours avant la date de pose souhaitée, rapprochez-vous de votre fournisseur en indiquant les dates de pose et de dépose attendues.

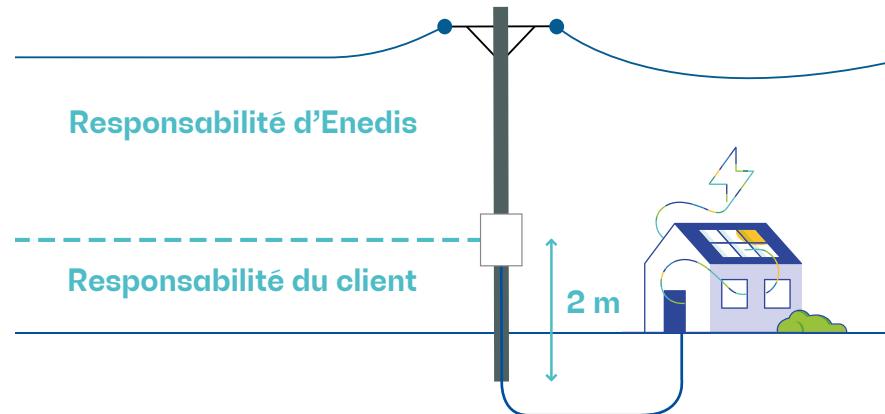
Que faut-il prévoir ?

Le demandeur fournit le matériel de branchement conforme à la norme NF C14-100 :

- Un coffret de branchement équipé d'un coupe-circuit principal individuel et d'un disjoncteur.
- Un câble de liaison entre le coffret et le réseau Enedis. L'ensemble doit être câblé et prêt à recevoir le compteur qui sera posé par Enedis.

En quoi consiste l'intervention d'Enedis ?

Enedis raccorde le coffret fourni par le client, au plus proche du réseau électrique ou du poste de distribution.



Bon à savoir

Dans le cadre des fêtes foraines, Enedis a mis en place une plateforme réservée aux forains, pour leur permettre de gérer leurs demandes de branchement : www.ebp.enedis.fr.

Mise en service

Qui contacter ?

Pour un point de consommation

Il faut souscrire un contrat auprès du fournisseur de votre choix. Celui-ci effectuera les démarches nécessaires auprès d'Enedis pour programmer l'intervention.

Pour un point de production

La demande de mise en service est à réaliser en ligne sur le portail raccordement [voir page 37](#).

Quand faire sa demande ?

Si la demande de mise en service peut être traitée par télé-opération, le délai standard de réalisation est de 1 jour ouvrable. Si la prestation nécessite un déplacement sur site, le délai est compris entre 5 et 10 jours ouvrés. La mise en service vous est facturée conformément au catalogue des prestations d'Enedis.



Quels documents fournir ?

Pour un point de consommation

Selon les cas, un certificat de conformité du CONSUEL* peut être demandé : nouveau raccordement, réhabilitation majeure du bâtiment...

Pour un point de production

Un certificat de conformité visé par le CONSUEL*
Un contrat d'accès et d'exploitation signé avec Enedis
L'accord de rattachement au périmètre d'un responsable d'équilibre.

*Rendez-vous sur le site www.consuel.com pour en savoir plus.

Mise sous tension pour essais

Dans le cadre d'une mise sous tension pour essais afin de vérifier le bon fonctionnement d'une installation permanente, la demande est à faire auprès de votre fournisseur.

Sa durée est limitée (1 semaine pour une installation inférieure à 36 kVA, 1 mois pour une installation supérieure à 36 kVA). L'accueil de public n'est pas autorisé pendant cette période.

Déplacement d'ouvrage

Une collectivité (ou un particulier) peut faire une demande de déplacement de poteau, de coffret, ou tout autre élément du réseau électrique. Ces travaux pourront être à la charge du demandeur.



Déplacer un branchement, un coffret, ou un compteur/disjoncteur électrique (sans modification de puissance) **ou supprimer un branchement** (dont le contrat a déjà été résilié).

Réalisez votre demande en ligne sur le portail raccordement d'Enedis www.connect-racco.enedis.fr
Vous pouvez aussi contacter le 09 69 32 18 11



Déplacer un poteau, un câble électrique.

Transmettez votre demande par mail à aremabt-npdc@enedis.fr en précisant : les coordonnées du demandeur, l'adresse du projet, la description de la demande, photos et plans.

Vous pouvez aussi contacter le 09 69 32 18 99



Passer une partie du réseau électrique en technique discrète (enfouissement ou torsadé façade).

Rapprochez-vous de votre AODE pour connaître les modalités prévues sur votre périmètre, puis envoyez le plan de localisation avec délimitations du projet par mail à drnpdc-moadbt@enedis.fr

Vous pouvez aussi contacter le 09 69 32 18 99

Dans certains cas, une prise en charge peut être attribuée par l'AODE de votre secteur avec participation d'Enedis à hauteur de 40%.

Appuis communs



Utiliser un support du réseau électrique pour le déploiement d'un système de **vidéo-protection**.

Rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié pour signer une convention d'utilisation des supports.

En parallèle, il faudra bien réaliser une demande de raccordement, pour alimenter votre installation, avec un point de comptage dédié.

Demander la **rétrocession de supports** après dépose du réseau Enedis, pour y laisser les installations d'éclairage public.

Transmettez votre demande à votre interlocuteur privilégié.

Enedis vous proposera une convention de rétrocéSSION du/des support(s) en l'état pour que vous puissiez en reprendre l'exploitation.

Vous constatez un support présentant éventuellement des problèmes de sécurité



Signalez-le au centre d'appels dépannage au 0811 01 02 12 pour qu'une équipe confirme le diagnostic, sécurise les lieux si besoin et programme la réparation ou le remplacement du support selon le diagnostic réalisé.

Préface

Enedis développe des solutions innovantes pour accélérer la transition écologique. Ces services peuvent vous aider à concrétiser vos actions ou approfondir l'état des lieux de votre territoire.

Concrètement, accélérer et accompagner la transition écologique dans les territoires, c'est permettre aux clients, collectivités, particuliers et entreprises, de suivre leur consommation électrique grâce aux compteurs communicants Linky.

C'est mettre à la disposition de tous, les données de consommation pour faire les bons choix dans les programmes d'investissement et de rénovation énergétique.

C'est également accompagner le développement de la mobilité électrique, des énergies renouvelables et de l'autoconsommation.

C'est aussi permettre aux acteurs du territoire de disposer d'un état des lieux précis de la précarité énergétique sur leur périmètre.

Enedis, en tant qu'entreprise de service public à mission est l'un des partenaires clés pour la transition écologique et la planification énergétique dans les territoires. Votre interlocuteur privilégié est à votre disposition pour **accompagner le déploiement des ambitions énergétiques de votre collectivité.**

Découvrez dans cette deuxième partie, les solutions d'Enedis pour répondre à vos besoins.

Réussir la transition écologique



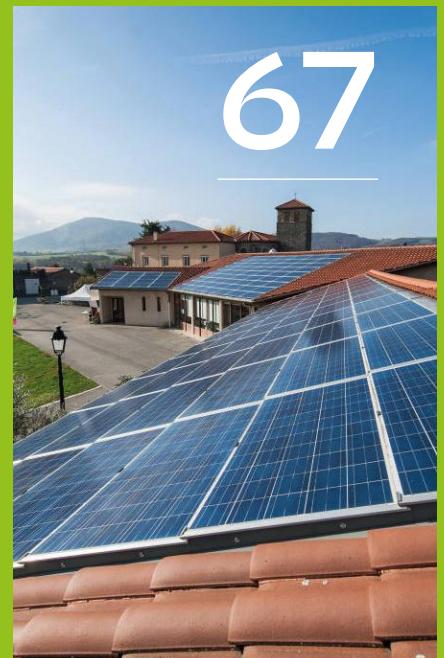
**Sobriété
énergétique**



**Rénovation
du patrimoine
et lutte contre
la précarité**



**Mobilité
électrique**



**Accélération
des énergies
renouvelables**





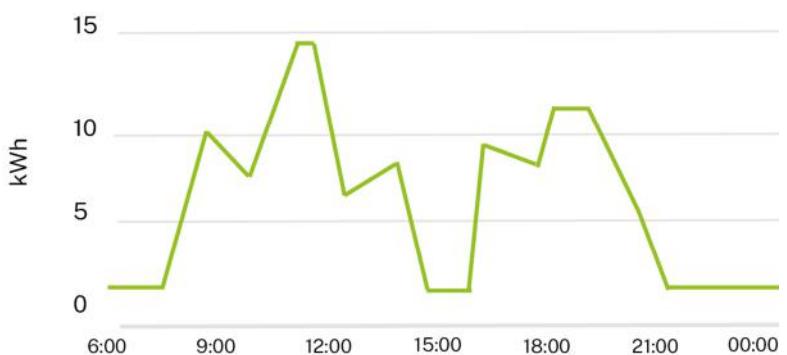
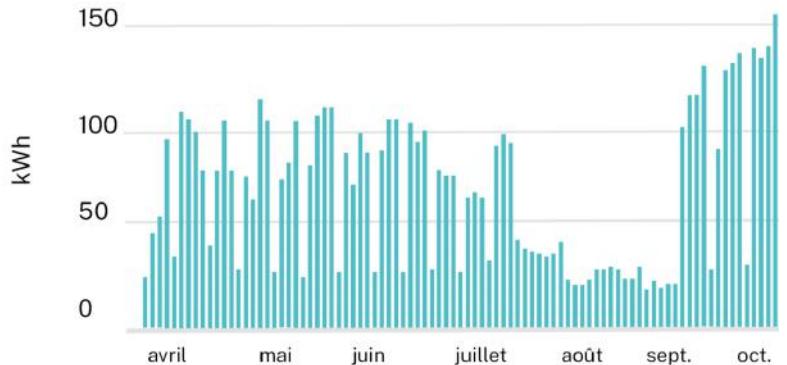
Sobriété

énergétique

Activer son **espace Mesures et Services**

Première étape essentielle pour mieux piloter ses dépenses énergétiques, l'espace Mesures et Services créé par Enedis est une fonctionnalité du portail clients collectivités locales.

Pour chaque compteur communiquant, vous pourrez accéder à son historique de consommation, ses courbes de charge, les puissances maximales atteintes... Vous y trouverez également des tableaux de bord déjà paramétrés en fonction des types d'utilisation tels que vos bâtiments administratifs ou votre éclairage public...



Et bien plus encore...

Contactez votre interlocuteur privilégié pour initialiser la création de votre espace.

Connexion rapide

[mon-compte-collectivite
-mesures-et-services.enedis.fr](http://mon-compte-collectivite-mesures-et-services.enedis.fr)



Besoin identifié

Piloter le passage en LED de l'éclairage public

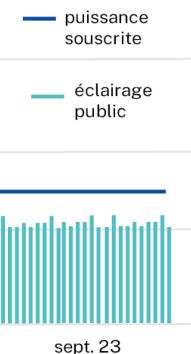
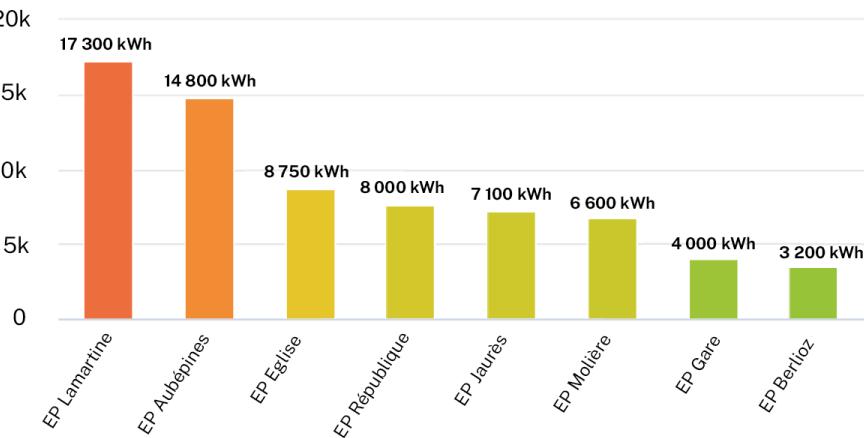
Grâce à l'espace Mesures et Services, vous pourrez identifier facilement les points d'éclairage public les plus énergivores et prioriser les investissements.

kWh

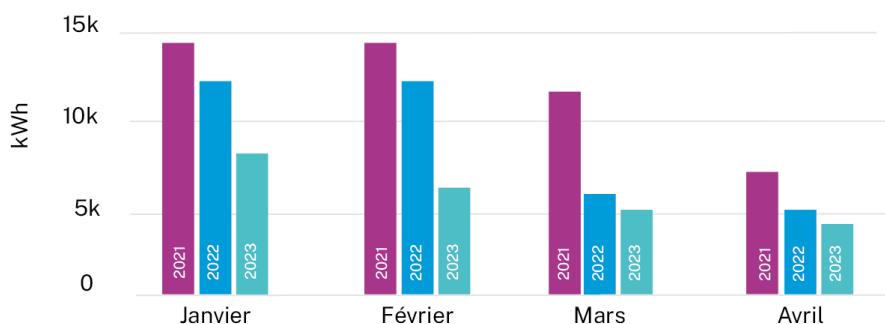
kVA

kWh

Pendant les travaux, vous pouvez suivre au jour le jour le déploiement des lampes et adapter la puissance des abonnements pour être facturé au plus juste.



Une fois les travaux terminés, vous mesurez immédiatement les gains obtenus. Vous pouvez utiliser les différents graphiques proposés pour communiquer sur le sujet en conseil municipal ou auprès des habitants par exemple.



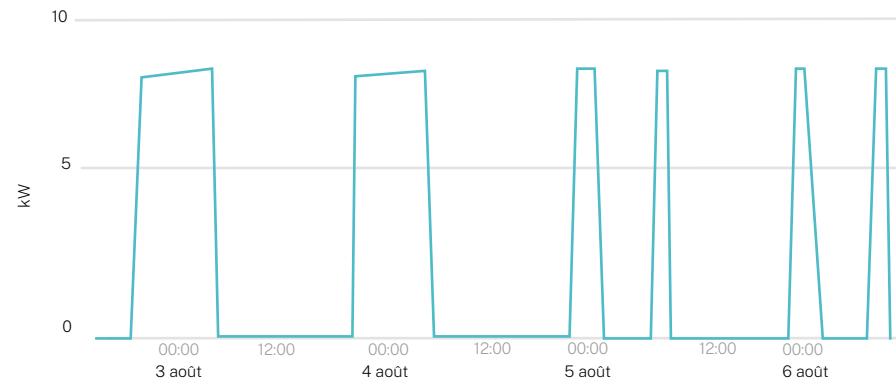
Besoin identifié

Extinction de l'éclairage public la nuit

L'éclairage public est souvent le plus gros poste de dépenses en électricité pour les communes. Certaines collectivités décident de l'éteindre une partie de la nuit ou d'abaisser leur intensité et cela a un impact direct sur les consommations quotidiennes.

En analysant la courbe de charge de vos points d'éclairage public, vous pouvez vérifier que leur extinction a bien eu lieu aux heures prévues.

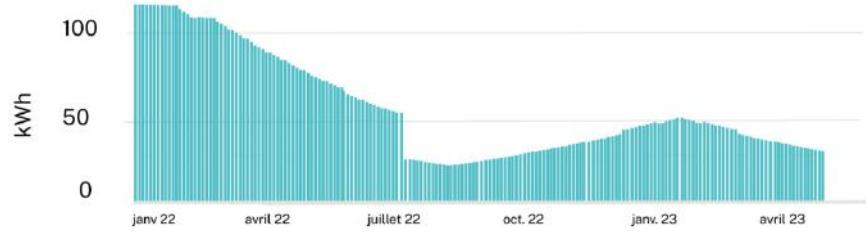
Dans l'exemple ci-contre, on constate que l'éclairage se coupe à partir du 5 août entre 1h et 5h.



Sur votre espace Mesures et Services vous pouvez, dès les jours qui suivent la mise en place de l'extinction, chiffrer les économies d'énergie réalisées.



Ici, suite à la mise en place de l'extinction au 1^{er} septembre, on observe que les consommations baissent immédiatement et durablement.

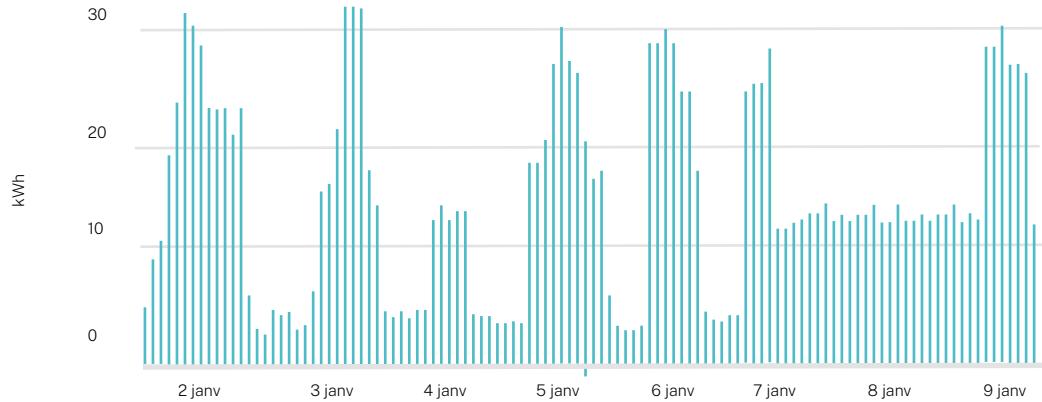
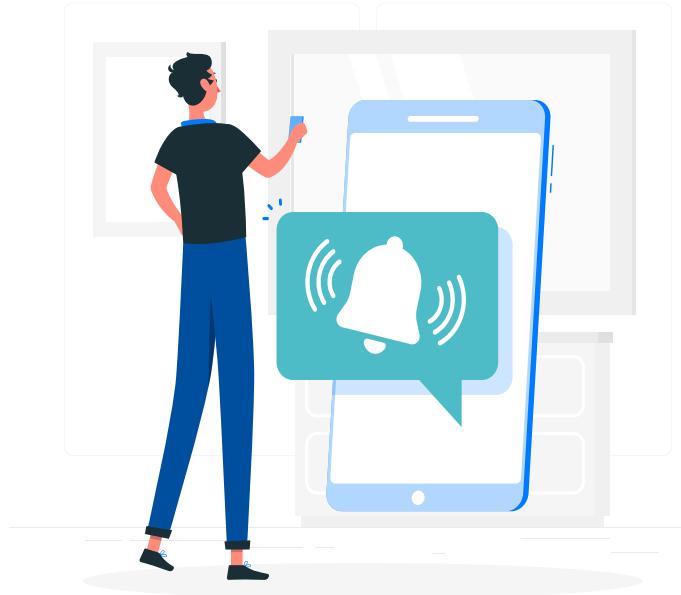


Besoin identifié

Identifier rapidement les écarts

Les différents graphiques disponibles vous aident à mieux comprendre les habitudes de consommation de chaque bâtiment et constater des écarts éventuels. Cela permet de mettre en œuvre des actions correctives et/ou de sensibilisation.

Dans cet exemple, l'école était fermée le 8 janvier mais on constate pourtant un talon de consommation sur la journée. Cela peut être dû à un chauffage électrique oublié ou des lumières allumées.



Bon à savoir

Pour détecter ces écarts rapidement, l'espace Mesures et Services vous permet de paramétrer des alertes pour être informé par mail dans les meilleurs délais.



Rénovation du patrimoine et lutte contre la

précarité

Besoin identifié

Connaître le comportement énergétique de mon territoire

Enedis propose des rapports pédagogiques et des datavisualisations conçues pour les collectivités. Vous y retrouverez un panorama détaillé de l'évolution de la consommation et de la production d'électricité sur votre territoire.



Les données sont disponibles en Open Data et à différentes mailles : régions, départements, communes, intercommunalités et quartiers.

- Le portrait du territoire présente la consommation et la production d'électricité par secteur d'activité et filière de production ainsi que des statistiques sur le logement (nombre d'habitants, part de chauffage électrique, taille et âge du bâti).
- Le comparateur de territoires permet de mettre en regard ces données avec celles d'autres territoires.

Enedis fournit également l'évolution de ces données pour suivre les tendances dans le temps, dans le respect du cadre réglementaire.

L'observatoire français de la transition écologique, publié par Enedis, vous permet d'aller encore plus loin : www.observatoire.enedis.fr

Connexion rapide

data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/



Pour chaque maille IRIS (zone d'environ 2 000 habitants), retrouvez la consommation et la production annuelle moyenne, ainsi que l'impact des températures sur la consommation résidentielle (thermosensibilité).

Ces données sont accessibles sur une périodicité mensuelle et avec un historique de 5 ans.

Pour obtenir ces rapports spécifiques rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



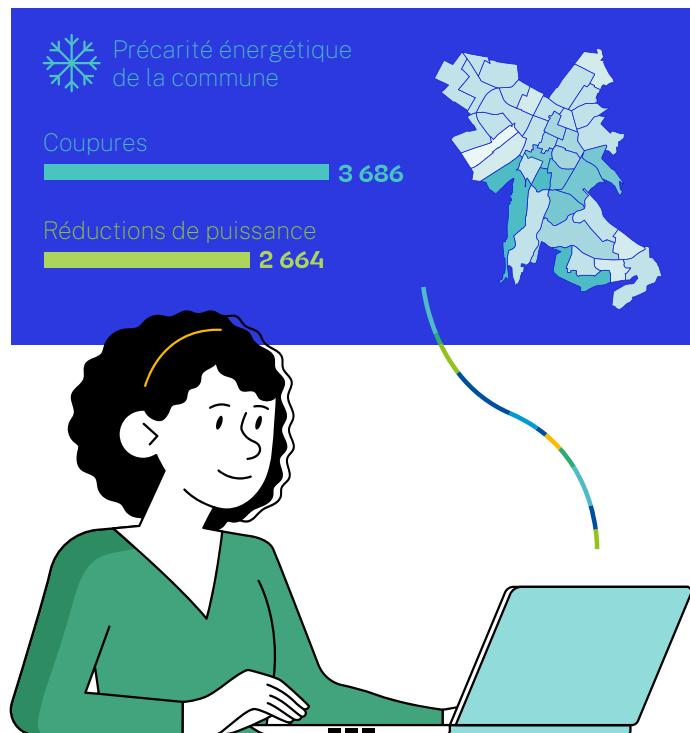
Pour chaque adresse (de plus de 10 compteurs résidentiels actifs), il est possible de connaître la consommation électrique annuelle et l'écart constaté par rapport à la moyenne des autres adresses de la commune.

Connexion rapide
data.enedis.fr/pages/accueil/



Identifier les zones de précarité énergétique de mon territoire

Enedis est membre de l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE) qui a contribué au développement de « Geodip », un outil d'aide au diagnostic de la précarité énergétique. Il présente de nombreux indicateurs modélisés donnant un aperçu des zones de précarité énergétique liés au logement et à la mobilité.



Par ailleurs, Enedis fournit aux collectivités qui le souhaitent, un diagnostic complet à maille communale ou quartier (IRIS). Ce rapport comprend un fichier brut (format Excel) et une vision cartographique :

- De la consommation annuelle moyenne et de la part thermosensible.
- Des interventions pour impayés sur les 5 dernières années (réductions de puissance et coupures).

Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



Bon à savoir

Les données transmises respectent la réglementation en termes de protection de données. Elles sont anonymisées par agrégation de points de consommation résidentielle. Aucune donnée individuelle d'un client particulier n'est mise à disposition.

Besoin identifié

Prioriser la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le service Prioréno restitue sous forme cartographique l'énergie annuelle consommée sur le patrimoine de la collectivité sur l'année N-1.

La collectivité peut zoomer sur un de ses bâtiments et disposer des informations relatives aux consommations d'énergie.

Ce service, co-construit en partenariat avec la Banque des Territoires, Enedis et le gestionnaire de réseau gaz, apporte une vision globale du parc immobilier, des niveaux de consommation et les compare selon la superficie du bâtiment.

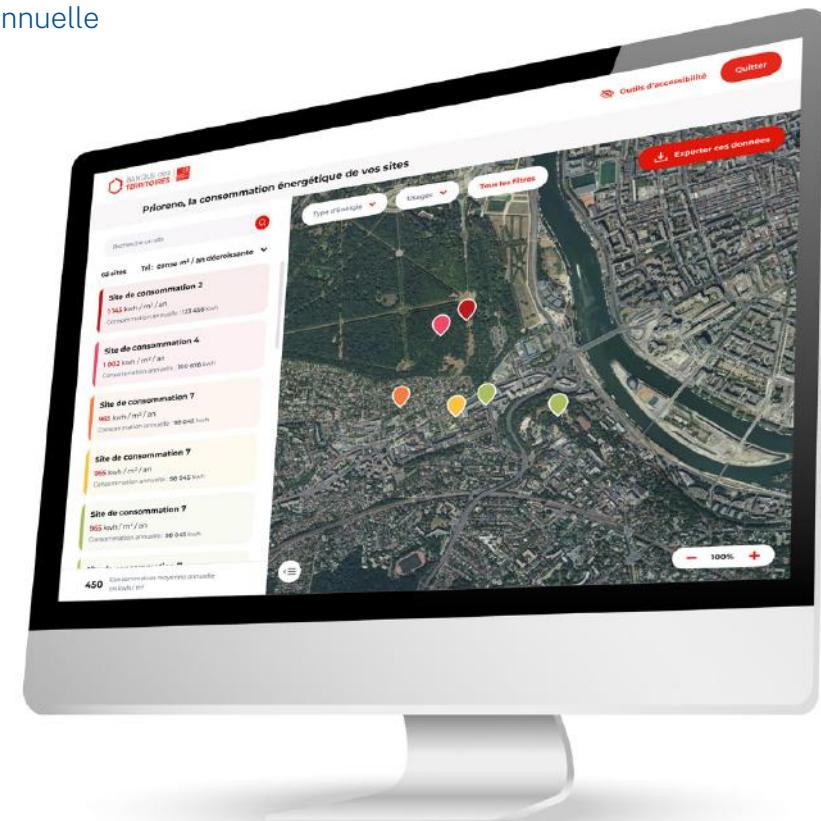


Prioréno est disponible sur le site de la Banque des Territoires ainsi que sur le portail collectivités d'Enedis. Rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié pour en savoir plus.



Connexion rapide

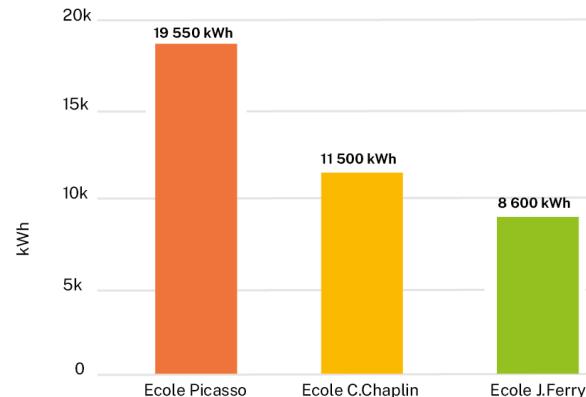
[www.banquedesterritoires.fr
/offre-prioreno](http://www.banquedesterritoires.fr/offre-prioreno)



Cibler les rénovations et mesurer leur efficacité

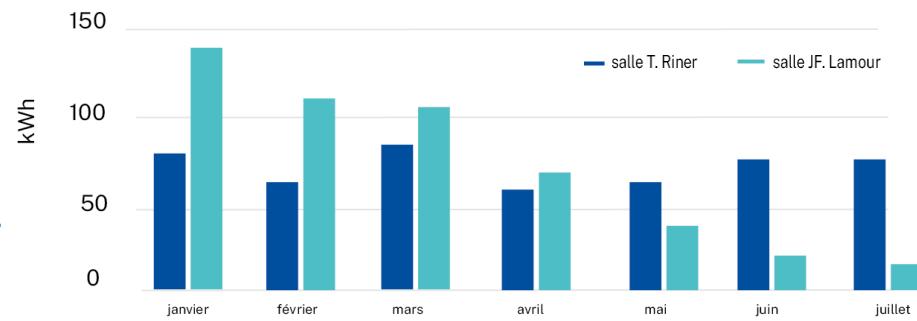
L'espace Mesures et Services permet à chaque collectivité de retrouver une vision annuelle, mensuelle, mais aussi très détaillée de la consommation de chaque bâtiment. Il est alors possible de dresser un bilan des consommations sur l'ensemble du patrimoine et d'identifier les bâtiments les plus énergivores pour orienter voire prioriser le programme de rénovation.

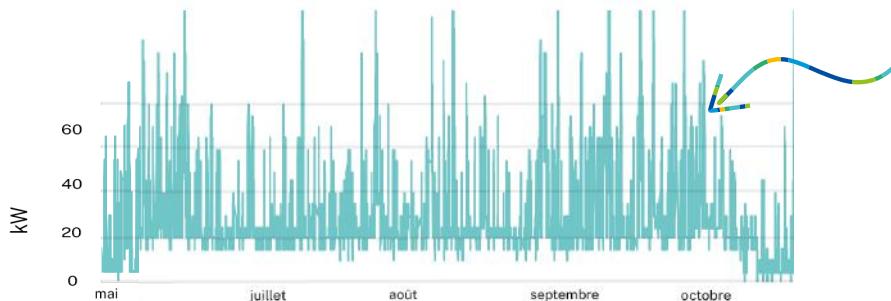
Des tableaux de bord rassemblant les bâtiments par type d'utilisation, vous permettent de comparer les consommations annuelles de vos écoles par exemple.



Vous avez aussi la possibilité de créer vos propres visualisations en sélectionnant les compteurs et la périodicité souhaités.

Ici, la commune a pu comparer 2 salles de sport, et constate que les consommations mensuelles ont des dynamiques différentes selon les saisons.





La courbe de charge permet d'étudier le comportement énergétique du bâtiment en détails.

Dans cet exemple, la collectivité constate un talon de consommation de 18 kW de jour comme de nuit pendant 5 mois. Après des recherches ciblées dans le bâtiment, elle a pu déterminer un dysfonctionnement sur le paramétrage du système de traitement de l'air.

Une fois les travaux réalisés, vous pouvez en mesurer l'efficacité et assurer le suivi énergétique du patrimoine dans la durée. Les données de l'espace Mesures et Services sont mises à jour quotidiennement, ce qui permet de mesurer très rapidement les gains générés par vos actions.

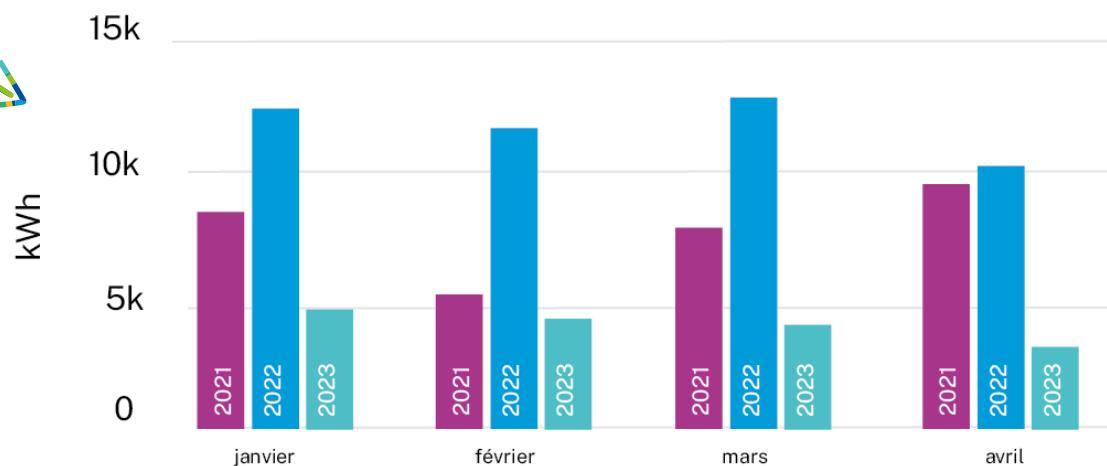
Avec votre accord, les données sont enregistrées durant 3 ans.

Cette collectivité voit que la rénovation de l'école en avril 2022 a contribué à diminuer les consommations électriques de 60%.



Connexion rapide

mon-compte-collectivite-mesures-et-services.enedis.fr/







électrique

Dresser un état des lieux de la mobilité électrique sur le territoire

Acteur impliqué dans le développement de la mobilité électrique sur le territoire, Enedis propose une vision synthétique et graphique des données disponibles de la maille France jusqu'à la maille communale.

Vision de 2015 à 2035

3 scénario de développement de la mobilité électrique

Basés sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Données concernant le parc de véhicules sur le territoire

Véhicules électriques / véhicules hybrides rechargeables

Etat des lieux des points de recharge disponibles

Localisation, niveau de puissance, accessibilité au public, projets identifiés à court terme, ...

Les informations sont disponibles sur demande auprès de votre interlocuteur privilégié.



Planifier le développement des infrastructures de recharge

Enedis accompagne les collectivités compétentes dans l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) et les projets de déploiement de la mobilité électrique sur le territoire.

Evaluation des besoins	Stratégie territoriale de déploiement	Mise en œuvre du projet	
 Photo dynamique de la mobilité électrique Partage de trajectoires territoriales et prévisions de développement de la mobilité électrique	 Co-construction du schéma directeur Partage de retours d'expérience d'autres collectivités Aide à la décision pour l'implantation d'infrastructures de recharge Co-animation des groupes de réflexion	 Cartographie des capacités et simulations de raccordement Affichage des capacités disponibles du réseau basse tension et moyenne tension pour l'insertion de projets de consommation Indication de la complexité des raccordements et si possible, des coûts associés pour les emplacements choisis	 Accompagnement renforcé d'Enedis pour la mise en œuvre Gestion en mode projet, comités de pilotage réguliers et suivi des demandes de raccordement

Le SDIRVE permet de planifier le déploiement des stations de recharge ouvertes au public sur un territoire en déterminant des objectifs précis (le nombre de points de charge, la puissance), à une maille géographique fine. La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit que toutes les collectivités disposant d'un SDIRVE, puissent bénéficier d'une réfaction de 75% pour les demandes de raccordement d'infrastructures de recharge jusqu'au 31/12/2025.

Besoin identifié

Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques

Les étapes clés pour la réussite d'un projet de déploiement sur votre territoire

1

Définition du modèle juridique, vérification de l'existence d'un SDIRVE sur votre territoire et choix du prestataire.

2

Choix des lieux d'installation des bornes, en tenant compte, si possible, des différentes options de raccordement pour limiter les coûts d'installation.

3

Sélection du type de bornes : charge normale, rapide ou ultra rapide.

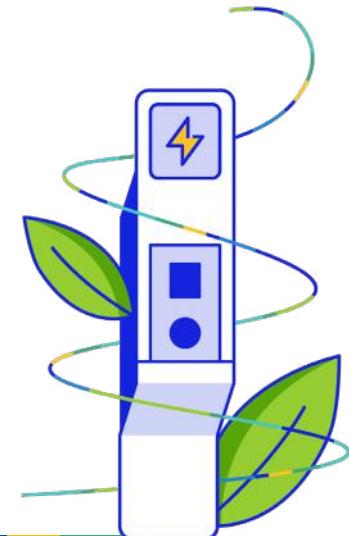
4

Réalisation des études d'exécution, des travaux de génie civil et de génie électrique.

5

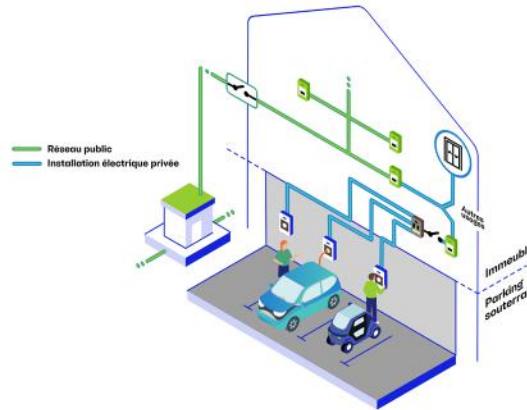
Raccordement au réseau électrique, puis mise en service après délivrance du certificat de conformité visé par le CONSUEL.

Profitez de vos bornes !



Et pour le résidentiel collectif ?

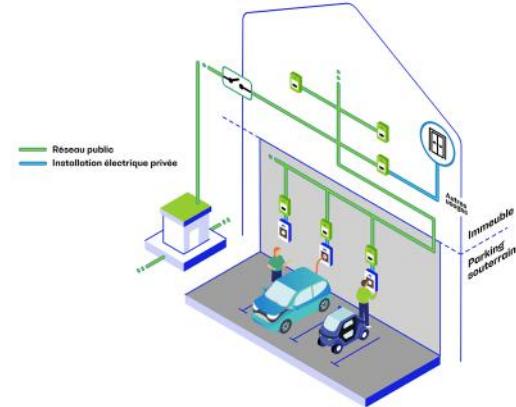
Aujourd'hui, deux solutions existent, elles sont présentées en détails sur le site enedis.fr/financement-bornes-recharge-copropriete.



Solutions opérateurs privés

La copropriété fait appel à l'opérateur de son choix. C'est lui qui gère les travaux de l'installation collective de recharge, la pose des bornes individuelles et l'entretien. Il peut proposer un service de recharge et différentes formules d'abonnement selon les besoins de chaque utilisateur.

À la demande de l'opérateur, Enedis installe un ou plusieurs points de livraison pour alimenter l'installation. Enedis accompagne tous les opérateurs de recharge pour le raccordement.



Réseau électrique auto

La copropriété choisit d'étendre le réseau public de distribution d'électricité dans le parking de l'immeuble. Ce réseau est réalisé et maintenu par Enedis. Chaque résident a ensuite le choix ou non d'électrifier sa place de parking, de choisir son fournisseur et sa solution de recharge.

Le raccordement individuel est réalisé à la demande des résidents. Enedis installe alors un compteur électrique sur cette place.



Le saviez-vous ?

Enedis peut également vous accompagner sur l'électrification des bus, des navires à quai, et des flottes de véhicules de la collectivité. Nous sommes aussi à votre disposition pour développer des solutions innovantes (synchronisation avec les énergies renouvelables, bornes sur éclairage public,...).

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.





Accélération
des énergies

renouvelables

Besoin identifié

Planifier l'ajout de production d'électricité sur mon patrimoine

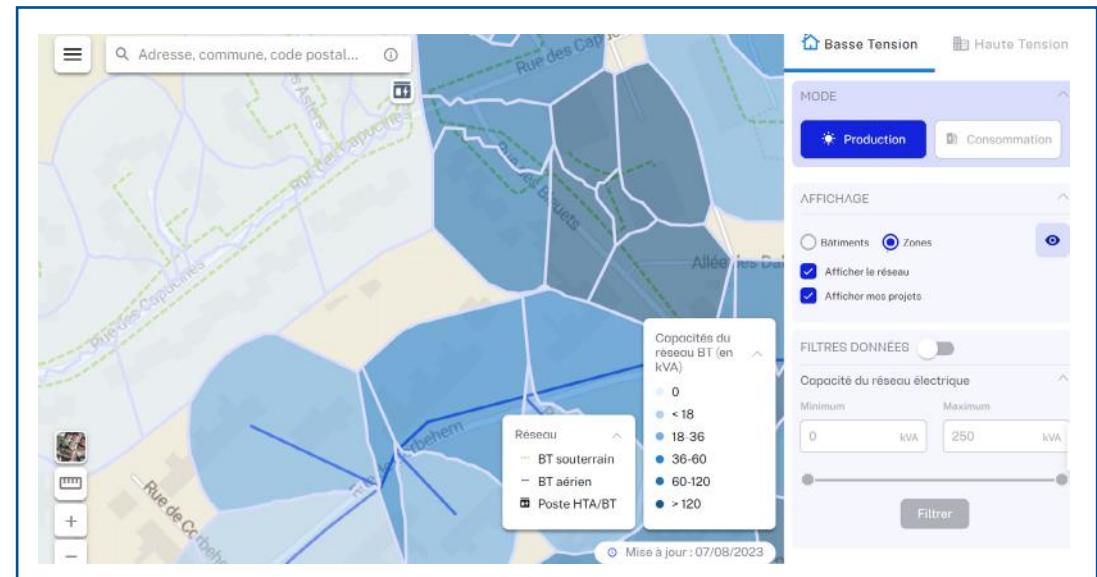
Disponible en un clic sur le portail clients collectivités locales, la solution cartographie des capacités permet d'exposer les données sur la capacité d'accueil disponible sur le réseau électrique de distribution basse tension et moyenne tension.

Concrètement, cela vous permet :

- d'identifier les zones potentielles de raccordement de vos projets en injection comme en soutirage, en évitant d'importants travaux sur le réseau de distribution.
- de connaître la puissance maximale que le réseau est capable d'accueillir à moindre coût, et dans des délais contenus.

Véritable outil d'aide à la décision il peut vous aider à déterminer quel bâtiment est le plus à même d'accueillir votre projet d'installation de panneaux photovoltaïques au meilleur coût, au regard du raccordement électrique.

Vous pourrez également affiner le dimensionnement de votre projet si vous souhaitez maîtriser les coûts et les délais.



Les capacités d'accueil du réseau public de distribution évoluent continuellement, les données sont actualisées mensuellement pour la basse tension et trimestriellement pour la moyenne tension.



Connexion rapide

[mon-compte-collectivite.enedis.fr/
cartographie-des-capacites](http://mon-compte-collectivite.enedis.fr/cartographie-des-capacites)

Besoin identifié

Simuler le coût de raccordement de mes projets

Vous pouvez également accéder au simulateur de raccordement au réseau. Cet outil vous permet en quelques clics de réaliser autant de chiffrages que vous le souhaitez afin d'anticiper au mieux les coûts associés à vos projets.

Renseignez l'adresse de votre projet, le type d'installation souhaité (production neuve ou sur un point existant...) et lancez votre simulation.

Vous obtenez rapidement des informations sur la nature du raccordement envisagé (simple, avec extension, ...) et si possible une estimation du coût de l'opération.

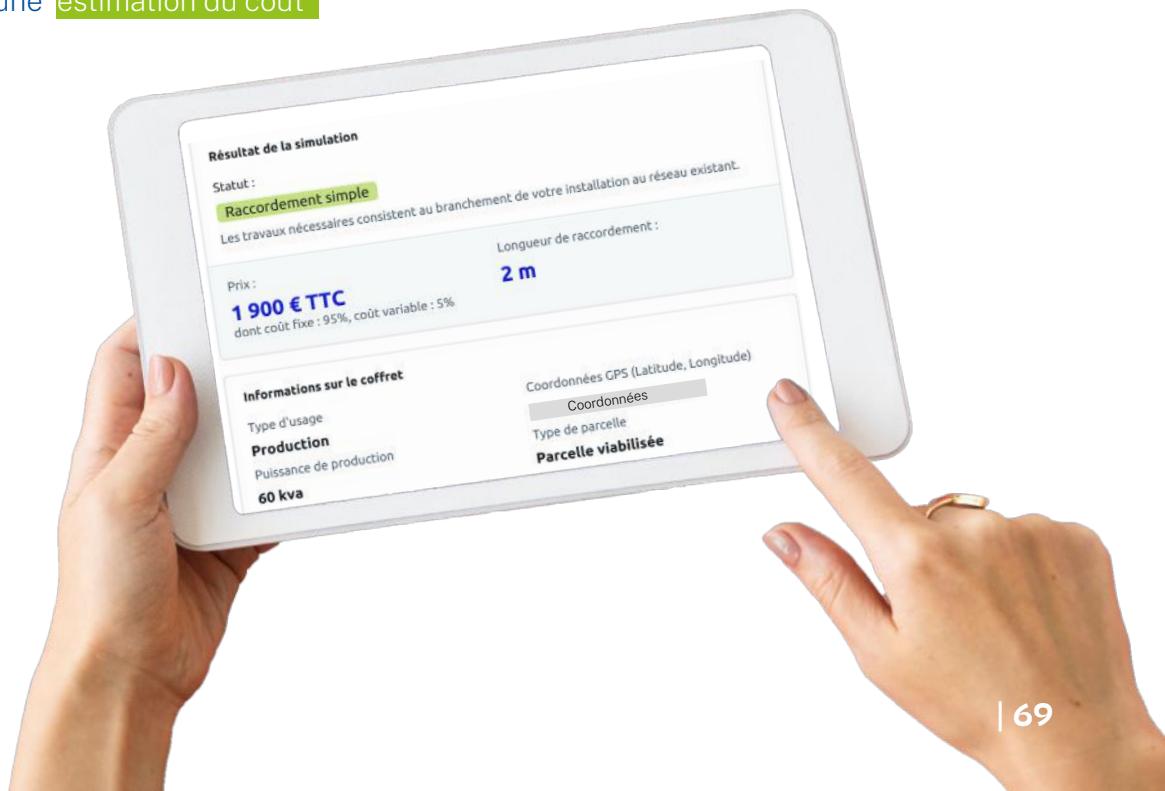
Vous pouvez comparer plusieurs emplacements envisagés et plusieurs puissances.

L'historique de vos recherches est conservé. Vous pouvez y revenir à tout moment pour les consulter ou modifier certains paramètres.



Connexion rapide

[mon-compte-collectivite.enedis.fr/
simulateur-raccordement](http://mon-compte-collectivite.enedis.fr/simulateur-raccordement)



Besoin identifié

Lancer un projet d'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective est le fait de partager la production électrique d'un ou plusieurs bâtiments producteurs avec un ou plusieurs consommateurs, dans un rayon géographique d'un kilomètre.

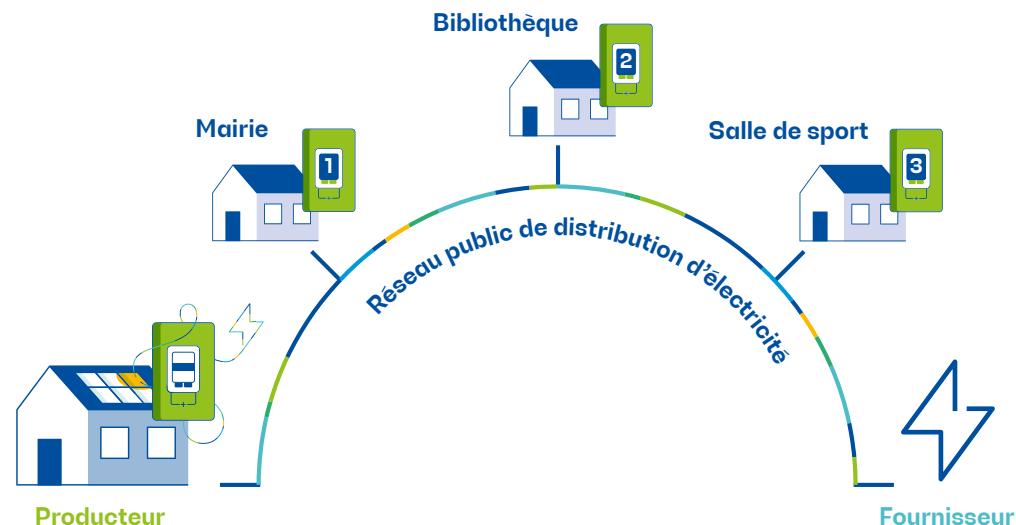
A l'échelle d'une collectivité, il s'agit par exemple de répartir la production de l'école, sur des bâtiments qui consomment à différents moments de la semaine ou de l'année.

Cette opération s'appuie sur les données du compteur communicant Linky et permet de réduire la facture énergétique de la collectivité.

Grâce au réseau public de distribution Enedis, tous les consommateurs bénéficient d'une garantie d'alimentation en électricité de qualité, même en l'absence de production locale.

Enedis assure la récupération des courbes de charge, calcule la répartition de l'électricité et communique les données aux fournisseurs.

Il est également possible d'associer des particuliers ou des entreprises, en constituant une personne morale, organisatrice de l'opération et garante des démarches auprès d'Enedis.

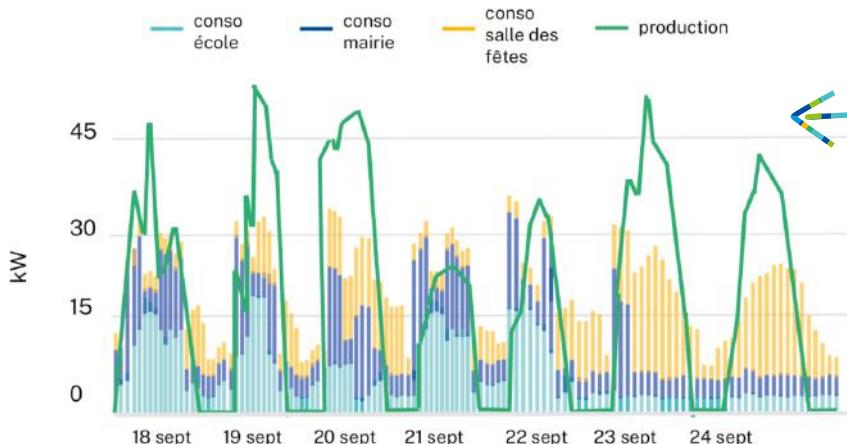


Vous souhaitez lancer un projet d'autoconsommation collective sur votre commune ou simplement vous renseigner sur le sujet, contactez [votre interlocuteur privilégié](#).

Besoin identifié

Prendre des décisions éclairées grâce aux données

Les données gérées par Enedis permettent de réaliser des analyses fines, à la fois sur votre patrimoine, mais aussi sur les transitions à l'œuvre dans d'autres territoires.

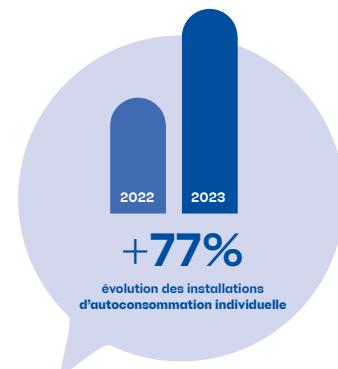
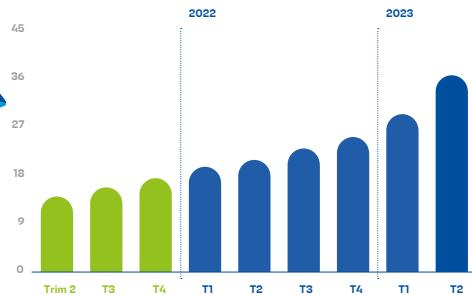


L'espace Mesures et Services permet de superposer différentes courbes sur plusieurs périodes pour simuler une éventuelle opération d'autoconsommation collective.

Sur cet exemple, la commune a pu comparer sa courbe de production estivale, avec les consommations de 3 bâtiments communaux sur la même période et ainsi identifier le potentiel d'autoconsommation et l'intérêt d'associer plusieurs bâtiments à l'opération.

L'Observatoire français de la transition écologique met les données d'Enedis au service de l'ensemble des parties prenantes. Au-delà des données brutes, le site vous propose des décryptages, analyses et points de vue pour identifier les pratiques émergentes et comprendre les transformations en cours près de chez vous, à l'échelle régionale, départementale ou locale. www.observatoire.enedis.fr

Nombre d'installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle dans le Nord



Notes

Crédits photos :

©Laurent Mayeux, ©Nicolas Gouhier,
©Christel Sasso, ©Getty-Images Andriii, Enedis.

Dépannage – Urgence - Sécurité

- 0811 01 02 12 pour les collectivités locales (se munir de son code INSEE).
- 09 72 67 50 59 pour tout client du Nord

Portail clients collectivités locales

mon-compte-collectivite.enedis.fr

Service clients

- 09 69 32 18 11 pour une installation inférieure ou égale à 36 kVA
- 09 69 32 18 99 pour une installation supérieure à 36 kVA

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 39 000 personnes. Au service de 37,5 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



enedis officiel



@enedis npdc



enedis officiel



Enedis - Direction Territoriale Nord
174, avenue de la République
59110 La Madeleine
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 €
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
© Enedis